

aménagement et récession

La notion d'aménagement du territoire n'a jamais été définie de façon précise et unanime. Thème électoral, fleur de rhétorique officielle et dominicale, elle a mieux nourri le verbalisme politique que l'action gouvernementale. Les résultats sont là : le déséquilibre économique et social entre les régions françaises ne cesse de s'accroître. La région parisienne n'écrase plus seulement les plus déshéritées des provinces : elle vide des villes comme LYON, STRASBOURG, BORDEAUX, NANTES ou MARSEILLE par exemple, de ce qui fait la puissance industrielle d'une nation comme d'une région : les centres de commandement. Elle retient avec acharnement ce qui conditionne les richesses à venir et la localisation des industries de pointe : les centres de recherche. Bientôt, il ne restera plus d'oasis dans le désert français.

Dans la période de forte expansion économique, l'aménagement n'a-t-il pas consisté plus à ménager les miettes du festin qu'à partager équitablement le gâteau de la croissance ? Pour faire taire les mendiants qui tendent les mains vers les convives repus, les maîtres de la maison FRANCE leur ont prodigué régulièrement de belles paroles. Ils leur ont jeté, de temps en temps, un os à ronger. Nos maîtres parisiens n'ont pas manqué de faire croire à chaque région qu'elle était leur favorite, de façon à créer, entre les provinces, l'âpre jalousie, la basse envie, qui jettent les pauvres les uns contre les autres et leur fait accepter leur dénuement pourvu que l'autre soit privé du nécessaire.

Dans ses « réflexions sur la politique d'aménagement du territoire », le Président ROUYER a, excellemment, montré comment on avait joué de ce mauvais procédé à l'encontre de la Bretagne. Prioritaire dans les discours, elle n'est qu'au 13^{ème} rang des 21 régions quant au montant des investissements de l'État, effectués, par habitant, au cours du VI^{ème} Plan. Mais, gorgée de déclarations officielles, toute la FRANCE est persuadée d'avoir payé pour les Bretons, râleurs et quémandeurs. Parmi ceux-ci, beaucoup en sont, eux-mêmes, persuadés. Rassurés par un solde migratoire stabilisé et par l'indéniable décollage économique breton, ils ont tendance à tomber dans une dangereuse apathie.

C'est quand un avion décolle qu'il doit être surpuissant et qu'il court les plus grands risques, si l'énergie qui le propulse vient à manquer. Les responsables économiques, sociaux et politiques de la Bretagne doivent y prendre garde. La maladie de langueur qui touche les économies occidentales, et, particulièrement, celle de la France, ne permet plus d'espérer une déconcentration industrielle ample et volontaire, une assistance étatique généreuse et un aménagement harmonieux du territoire national au profit de la Bretagne. Il suffit de participer à des « instances nationales » pour comprendre que le « chacun pour soi », ou plutôt le « tous pour un », a remplacé les déclarations rassurantes. Le cynisme succède aux bonnes intentions.

Pour la première fois, les crédits du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire seront en baisse en 1978. Grâce à un tour de passe - passe comptable, les crédits du fonds de développement régional européen destiné aux régions françaises mal développées sont récupérés par le budget de l'État et fondus dans son creuset. Dans les allées et sur les boulevards périphériques du Pouvoir Central on dit tout haut que l'ère des décentralisations industrielles est terminée.

L'aménagement est nommé déménagement et voué aux gémonies. On dit que le seul mot de Région révolue le Président de la République, alors que la régionalisation a toujours été et demeure le moyen et la condition politique d'une véritable décentralisation économique et d'un aménagement équilibré du territoire français.

On n'en finirait pas d'allonger la liste des illusions perdues, des occasions manquées et des sombres présages. On en trouvera quelques exemples dans le présent numéro de LA LETTRE DU CELIB. La volonté décentralisatrice était en peau de chagrin. Monsieur ESSIG n'avoue-t-il pas lui-même que le «scénario de l'inacceptable», décrit par la D.A.T.A.R. en 1970, est en train de se réaliser. Cet organisme n'est plus qu'un «poil à gratter intellectuel» qui a peu de prise sur le cuir de la caste du maroquin.

Les Bretons doivent-ils, alors, abandonner tout espoir, et, partant, tout effort ? Oui, si, seule, la situation d'assisté leur paraît convenable. Non, s'ils sont des hommes ; s'ils savent prendre eux-mêmes leur destin en main, et assumer leurs responsabilités, leurs choix, et leurs conséquences ; s'ils suivent la parole de MAO, et s'ils comptent, avant tout, sur leur propre force.

La géographie économique n'est pas figée. Le monde change. L'Angleterre effectue un retour vers la prospérité. L'Espagne et le Portugal sont en route vers le développement. Excentrée hier, la Bretagne se retrouvera demain au centre de l'Europe industrielle, à la porte des Amériques. Pour la saisir, il faut, certes, des investissements de désenclavement — que ses habitants ne peuvent réaliser seuls. Mais ils ne seront pas effectués s'ils ne se mobilisent pas pour qu'ils le soient, et, s'ils ne mobilisent pas leurs ressources propres, leurs énergies particulières et leurs talents originaux, pour que notre Province ne manque pas le train des années 80 / 90. (1).

Le CELIB a été la fusée porteuse du décollage. Pourquoi ne serait-il pas le vecteur de la mise sur orbite d'une économie bretonne stabilisée dans la prospérité ? Peut-il un jour redevenir le levain et le ciment des actions communes ? Peut-il redevenir le lieu d'échanges, de compréhension et de concertation des Bretons ? Oui, à une condition : que les responsables politiques de la Région fassent passer, de temps en temps, ce qui les unit au service de la Bretagne, avant ce qui les divise dans la quête du pouvoir en France.

claude champaud

(1) — Voir encart « La Bretagne au centre de l'Europe ».

Des difficultés techniques ont retardé la parution de ce numéro. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser. Bien entendu, nous servirons à nos abonnés le nombre de "Lettres" que leur abonnement prévoit, sans tenir compte du temps écoulé.

le point de vue du celib

Priorités formelles
priorités réelles

*5 % de la population
mais 3,5 % des crédits*

*"généralisation des
priorités"*

*15 mois d'attente
pour le programme PMI*

*3 ans pour le programme
formation*

Sous l'angle de l'aménagement du territoire, la Bretagne a, dit-on, une place tout-à-fait privilégiée et elle est aux yeux des autres régions françaises un constant objet d'envie ou de jalousie. Et de citer quelques exemples qui sont d'ailleurs toujours les mêmes : Plan routier, vocation électronique, décentralisation industrielle... A y regarder de plus près, on peut se demander aujourd'hui si le Plan routier sera achevé en 1985, on constate que, sans vocation particulièrement affirmée, les deux régions voisines des Pays de la Loire et de Basse - Normandie ont l'une comme l'autre plus d'emplois que la Bretagne dans les industries électriques et électroniques et les bilans de la DATAR elle-même montrent que la Bretagne n'a accueilli de 1954 à 1975 que 5% des décentralisations industrielles opérées en France depuis Paris... L'analyse enfin des budgets régionalisés de l'État, au cours du VI^{ème} Plan, indique que la part de la Bretagne dans l'ensemble français se situe entre 3,5 et 4% des crédits, pour 5% de population. Si c'est vraiment là être prioritaire aux yeux de l'aménagement du territoire, à quelle aune se mesure alors la normalité d'autres régions ?

Mais il est un autre phénomène aujourd'hui, c'est l'appréciation même du caractère prioritaire des problèmes. On l'a déjà dit mais rappelons-le : la carte des aides de l'État au développement industriel couvre aujourd'hui pratiquement toute la France sauf le bassin parisien. Quelle spécificité particulière peut encore tirer l'Ouest d'une pareille «généralisation des priorités». On le sait aussi, la reconversion de la sidérurgie lorraine entraîne à terme la reconversion de 16.000 emplois et justifie un programme spécifique, quel programme de conversion intersectorielle de même nature s'applique à la disparition prévue de 30 à 40.000 emplois agricoles bretons au cours du VII^{ème} Plan ?

La décentralisation industrielle, telle qu'on l'a connue en France jusqu'en 1974, semble bien être aujourd'hui une époque close. Le redéploiement industriel du Pays passe davantage, dorénavant, par la restructuration, le développement, l'adaptation des petites et moyennes industries (PMI) qui forment la trame diversifiée du tissu industriel. Cela est d'ailleurs particulièrement vrai en Bretagne. Ici encore, des programmes spécifiques régionaux ont été conçus, à l'instigation des pouvoirs publics, qui devaient en outre y contribuer financièrement. C'est en 1976 que la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne a bâti et propose son propre projet, dont on est actuellement fondé à espérer qu'il sera opérationnel en 1978. Plus de 15 mois ont ainsi passé, au cours desquels certains programmes ont été lancés dans 13 régions dont le caractère prioritaire apparaît pour certaines d'entre elles bien discutable (Nord, Rhône - Alpes et... Région Parisienne).

En 1974, cette fois, la même Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie a déposé devant le Fonds Social Européen des demandes de participation financière au lancement de programmes de formation professionnelle importants mis en place par les Chambres de Commerce et d'Industrie du Morbihan et de Morlaix. Forte des divers sacrements nécessaires, ces Chambres ont lancé leurs programmes et ont été amenées, le temps passant, à se demander dans quelle galère elles étaient montées : ce n'est que le 30 décembre 1977 qu'avec en somme 30% de dévaluation, les crédits sont arrivés. Et pour cela, combien de réunions, combien d'interventions, combien d'aller-retours entre la Bretagne et Bruxelles!...

En 1962, la réforme de la S.N.C.F.... Mais ne remontons pas au déluge, l'histoire est trop longue. Rappelons qu'en 1978, le problème de l'allongement des distances ferroviaires n'est pas résolu en Bretagne. Les Bretons n'y ont d'ailleurs probablement rien compris, car à une question posée par le Comité Économique et Social de Bretagne, M. le Secrétaire d'État aux Transports vient de répondre que d'avoir en 1962 établi au maximum la valeur des distances au départ ou à l'arrivée en Bretagne, à 1,3 fois ce qu'elles étaient avant (soit 1 km = 1.000 m.) est une «limitation qui constitue une contribution à l'aménagement du territoire»... C'est bien vrai : on aurait pu les multiplier par 7 ou 8. Et d'ajouter que la Bretagne ne connaît pas de préjudice sous cet angle : «Tout au plus pourrait-on parler des "avantages" dont elle bénéficiait avant la réforme de 1962» (Sic). Voilà qui est clair et il fallait y penser. La priorité s'analyse ici comme l'assujettissement des objectifs d'aménagement du territoire au «règles d'économie de marché»... des entreprises publiques, sous contrat avec l'État.

questions régionales

Le 21 novembre, à la Faculté de Droit de Rennes, invités par le Centre Régional d'Études et de Formation Économiques (C.R.E.F.E.), Jean ROUYER et Claude CHAMPAUD ont donné une conférence originale, sous forme d'un duo. Le thème n'était guère nouveau, puisqu'il s'agissait du désenclavement de la Bretagne. Les conférenciers retinrent l'attention de l'auditoire pendant deux bonnes heures. Toutes les conditions de l'insuccès étaient réunies. Pourtant, personne n'eut l'impression de perdre son temps.

Sans doute, la lassitude des auditeurs fut-elle évitée par l'insolite méthode qu'employèrent l'ancien et l'actuel Président du C.E.S. de Bretagne, traitant alternativement une partie du sujet. Les litanies passent mieux lorsqu'elles sont dites à plusieurs voix. Mais, c'est surtout parce que, sur un thème régional aussi classique ils parvinrent à renouveler les données du problème et les perspectives de solutions, qu'ils ont pu intéresser les responsables un peu blasés formant l'assistance habituelle de telles conférences.

À l'aide de cartes inédites, dressées par Claude CHAMPAUD, ils montrèrent que la notion d'enclavement est relative, qu'elle n'est pas une fatalité géographique, mais la résultante socio-économique d'une histoire politique.

À la périphérie de l'Hexagone, rejetée au bout de l'Europe des Six, mais déjà recentrée par l'entrée du Royaume Uni et de l'Eire dans la C.E.E., la Bretagne sera située au centre de l'Europe lorsque l'Espagne et le Portugal y rentreront. L'Armorique qui est, de surcroît, la région continentale européenne la plus proche de la région la plus riche du Monde (la côte Est des U.S.A.) pourrait, alors, jouer un rôle mondial de plaque tournante, assurant ainsi, et définitivement la prospérité de ses populations.

Mais la vision d'avenir s'écroule si la Bretagne et la Basse Loire ne sont pas équipées pour jouer ce rôle. Avec la maîtrise des chiffres et le sens de l'essentiel qui le caractérisent, Jean ROUYER traça les voies et définit les moyens d'un désenclavement énergétique qui constitue la condition vitale, non seulement de l'expansion prospective, mais surtout de la survie de notre Région. Il redit l'urgence nécessaire d'une centrale électrique dans l'extrême Ouest Breton et stigmatisa l'attentisme officiel. Il montra comment le gazoduc armoricain contribuera à préparer l'avenir... si G.D.F. renonce à ses tarifs discriminatoires, à l'égard des entreprises bretonnes.

Après que Claude CHAMPAUD ait repris les griefs du « Livre Blanc » au regard du désenclavement ferroviaire Jean ROUYER parla du désenclavement routier, non seulement pour dénoncer, à nouveau, les méthodes employées, et les retards cumulés, mais surtout pour montrer que, d'un point de vue strictement régional et prospectif, la « route des estuaires » et les liaisons transversales internes sont sans doute plus importantes que l'autoroute RENNES - PARIS. Surprenante, puisque contraire aux idées reçues, une telle affirmation coulait de source, à la lumière des exposés antérieurs. Elle est la conséquence de la nouvelle vision géo-économique de la Bretagne, sur laquelle les conférenciers duettistes fondaient leurs démonstrations. Claude CHAMPAUD devait, à son tour, montrer comment le rôle de plaque tournante et de lieu de transit dont le désenclavement peut résulter, suppose que la façade maritime de l'Armorique soit dotée de ports correspondant à ce rôle. La Bretagne peut, aussi bénéficier d'une magnifique voie de transport par eau, tout le long de ses côtes : pourquoi ne pas l'utiliser pleinement en ressuscitant l'antique cabotage ?

Pour conclure, Jean ROUYER devait aborder le plus capital désenclavement : celui de l'intelligence et de la décision. Les moyens de ce désenclavement résident dans la rapidité des déplacements des personnes et dans l'efficacité des télécommunications. Une politique hardie, volontariste et persévérante de localisation des centres de commandement et de recherche, axée sur des pôles précis : agro-alimentaire, exploitation des océans, développement d'un tertiaire supérieur cohérent et spontané, peut, seule, justifier et permettre la réalisation du désenclavement total et définitif de notre Province. MONTAIGNE disait qu'il n'est de richesse que de l'homme. Jean ROUYER faisant sien le mot du grand humaniste, concluait : le désenclavement breton n'aura de portée et de sens que si la Bretagne sait fixer et rayonner l'intelligence, l'énergie et la volonté d'entreprendre. Tout un programme.

La Bretagne au
centre de
l'Europe ?

*Désenclavement,
thème classique
renouvelé*

*Bretagne
plaque tournante*

*mais il lui faut
l'énergie*

*des voies de communications
internes et transversales*

un littoral équipé.

*Le désenclavement essentiel :
celui de l'intelligence
et de la décision.*

Durant ces vingt dernières années, l'expansion de la France a longtemps masqué la réalité et les effets de la concentration des activités industrielles et tertiaires supérieures dans quelques zones géographiques privilégiées. Les décentralisations n'étant que les miettes du festin, les convives les mieux repus n'en avaient cure.

Les temps difficiles semblent déterminer un réflexe d'égoïsme forcené de leur part. En toute occasion, les responsables de la région d'Ile-de-France affirment leur volonté de ne plus laisser partir aucune industrie, aucun siège, aucune activité vers les provinces défavorisées sans cesser pour autant de créer de nouveaux emplois. Le Préfet de la région parisienne rassurait récemment un auditoire de cadres, en affirmant : on ne pourra pas ne pas créer des centaines de milliers d'emplois en Ile-de-France durant le 7ème Plan, puisqu'il faudra bien occuper les «villes nouvelles» et rentabiliser les énormes investissements qu'elles représentent. L'aménagement du territoire est une idée qui ne résiste pas à l'épreuve de ces faits là... c'est-à-dire de la justification à posteriori des erreurs par la mégalo-manocratie.

Cet important personnage giscardien rejoint le Président du Conseil du Val de Marne, un communiste, qui, dans une interview publiée dans «Le Monde» le 22 février dernier, demandait rien moins que la suppression de tous les instruments de la décentralisation, afin de préserver l'emploi industriel dans son département.

D'obédience R.P.R., le Conseil Régional de l'Ile-de-France a fait distribuer aux péages des autoroutes conduisant à Paris, des collants annonçant la création d'un million d'emplois nouveaux, en région parisienne d'ici 1980...

Un député socialiste du Val de Marne joint sa voix à ce curieux concert qui réalise l'union sacrée en dehors des partis et dont les accords sont apparemment mieux tolérés que les déjeûners reprochés aux radicaux de gauche. Son intervention a le mérite d'une candeur dont la fraîcheur tranche avec le cynisme ou la brutalité des comportements et des déclarations évoqués ci-dessus. Dans une question écrite du 17 septembre 1977, M. VIVIEN proteste préventivement contre la décentralisation d'une entreprise de Seine et Marne vers la Bretagne. Il fait remarquer que «dans ce cas (sic), dans les faits la prime à la décentralisation (re-sic) aboutirait à subventionner le déménagement d'une partie de l'emploi seine et marnais...». Il demande que le Ministre intervienne pour contraindre l'entreprise à maintenir son activité dans la commune d'Ile-de-France où elle est actuellement implantée.

Il est difficile de faire avec plus de tranquille assurance la démonstration de ce que, pour les parisiens, l'aménagement ne peut être qu'une action marginale, une distribution parcimonieuse des miettes du repas.

Cet égoïsme forcené est inconscient, comme le soulignait récemment un journaliste de «J'Informe». Il est inconscient des intérêts nationaux que les parisiens prétendent incarner, cependant ; savent-ils que sur 100 emplois industriels créés en région parisienne, plus de 60 seront pourvus par un étranger dont le travail importé se paye comme le pétrole ; 60 contre 12 seulement dans les régions de l'Ouest. En Bretagne 1 pour cent seulement des emplois créés échappe aux bretons, pratiquement aucun dans certains pays du centre-breton, tels que ceux de Guer et de Malestroit, précisément, ceux-là mêmes où doit s'établir l'entreprise mise en cause par M. VIVIEN.

Le P.C.G. va mal, le P.C.P. va bien ; c'est vraiment l'union sacrée des nantis.

Alors que les provinciaux pensaient que l'aménagement du territoire devait conduire à une relative dissémination territoriale des centres de commandement, d'enseignement et de recherche sur l'ensemble du territoire français, l'évolution constatée en matière de sièges sociaux depuis 1958 montre que l'on a, au contraire, déménagé les capitales provinciales au bénéfice de PARIS.

Si l'on prend pour exemple la localisation des sièges des 500 plus grandes entreprises, on s'aperçoit qu'entre 1958 et 1976 le «vigoureux effort de décentralisation» claironné en toutes occasions a conduit à la concentration en région parisienne de 10% de ces centres de commandement installés en province. Aucune «grande école» n'a été réellement transférée hors de l'Ile-de-France. Les deux tiers des emplois de recherche créés pendant cette période, faste et révolue, l'ont été dans la sphère scientifique de PARIS.

Récemment, un conseiller municipal majoritaire de LYON, M. SOULIE, a protesté contre ce déménagement à propos du transfert du siège de BERLIET à PARIS, ordonné par dictat de RENAULT, entreprise nationalisée, donc parfaitement indépendante du pouvoir politique.... Il a parlé de «colonialisme». Fi donc ! Quels propos outranciers propres à choquer le beau Monde.

L'aménagement
en miettes,

sans miettes.

Giscardien,

Communiste,

R. P. R.,

Socialiste,

*mais Séparisiens
d'abord...*

L'aménagement
déménagement

*Allons ! Berliet.
à Paris,
comme tout le monde !*

Les dessous d'un
solde migratoire
positif

"Vivre au Pays"
de Louis Ergan
et Loeiz Laurent

Prix des Futuribles

Rigueur, nouveauté
clarté

Un livre qui dérange,

explique,

propose.

Entre 1968 et 1975, la population active de la Bretagne a crû de 15.810 unités.

8.512 de ces emplois ont été créés par les industries agro-alimentaires. Dans le même temps les actifs agricoles passaient de 333.220 à 211.020, soit une perte de 122.200 unités. Ces trois données montrent à l'évidence la fragilité du redressement de la situation migratoire de notre province. Où sont passés les 122.000 agriculteurs qui ont quitté leur emploi.

Moins de 10.000 ont trouvé un emploi industriel en Bretagne. Les plus jeunes, les mieux formés, ont émigré. Les plus âgés sont restés au pays, en retraite; les autres bricolent.

En juin 1977, le n° 9 de LA LETTRE DU CELIB annonçait la parution prochaine de «VIVRE AU PAYS», un livre de Louis ERGAN et Loeiz LAURENT dont la sortie fut signalée par la Presse, tant hexagonale que régionale, en des termes élogieux, souvent chaleureux.

Sans surprise, donc, mais avec beaucoup de plaisir, nous apprenons qu'un prix vient d'être décerné à cet ouvrage : le Prix des FUTURIBLES.

C'est un nouveau prix — puisque décerné pour la première fois — destiné à encourager les ouvrages ayant, au cours de l'année, le mieux contribué à la compréhension du monde contemporain et de ses avenir possibles.

Mandaté par l'Association Internationale Futuribles et la Fondation Claude Nicolas Ledoux pour les réflexions sur le Futur, le Jury, composé de 13 personnes, parmi lesquelles Bertrand de Jouvenel qui le préside, François de Closets, Pierre Nora, Noël de Rosnazet, Philippe de Seynes, etc..., eut à faire un choix difficile entre les six ouvrages restant en lice après deux présélections de 50 titres.

Cette distinction nous réjouit d'autant plus qu'elle récompense les travaux de deux Bretons qui ont collaboré l'un au CELIB, l'autre à la Direction Régionale de l'INSEE et à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.

Essai, manifeste, projet politique, utopie moderne, chacun recevra VIVRE AU PAYS selon son tempérament.

Personne ne niera la rigueur de la démonstration, la nouveauté des propositions, la clarté du langage.

L'aménagement du territoire, la croissance des villes, l'organisation des collectivités territoriales, la recherche d'une meilleure justice distributive sont au cœur des grands débats sur l'évolution actuelle de notre société.

Éclairé par une vaste perspective historique et par une mise en parallèle avec l'évolution biologique, enrichi de nombreux exemples, l'ouvrage de Louis ERGAN et Loeiz LAURENT apporte une vue originale, nouvelle et globale sur des sujets trop souvent abordés en ordre dispersé et trop longtemps obscurcis par des propos démagogiques ou des arrière-pensées politiques.

VIVRE AU PAYS ne fera pas plaisir à tout le monde, déplaira sûrement à quelques-uns, même si les auteurs se sont retenus de tout propos polémique.

Il en est ainsi de toute analyse vraiment nouvelle qui dérange les idées reçues, de toute proposition vraiment novatrice qui inquiète toujours, peu ou prou, des gens en place.

Acteurs convaincus et observateurs attentifs de la vie régionale, notamment en Bretagne, depuis une dizaine d'années, Loeiz LAURENT et Louis ERGAN analysent certaines des contradictions les plus aiguës de la société française, du célèbre «mal français» décrit par Alain PEYREFITTE.

Ils vont plus loin : leur formation scientifique leur inspire une explication inédite du phénomène majeur de notre temps, la croissance des villes.

Et leur expérience professionnelle les conduit à des propositions de réforme de nos institutions locales à la fois audacieuses et réalistes.

A l'écart des sentiers battus, voilà une œuvre personnelle dégagée de toute préoccupation partisane.

VIVRE AU PAYS n'intéressera pas que les spécialistes. Tous ceux que préoccupent la revitalisation de la démocratie locale, les conséquences du gigantisme urbain et de la désertification rurale y trouveront des arguments nouveaux.

Après la publication du «Rapport GUICHARD», de la réponse des maires de France à la consultation lancée par le gouvernement, ce document, fruit d'une longue réflexion et d'une expérience déjà riche, arrive à point.

VIVRE AU PAYS — Louis ERGAN et Loeiz LAURENT
Éditions du Cercle d'Or — B. P. 110 — 85102 Les Sables d'Olonne
42 Francs.